

Publié le 3 octobre 2024

Sotraval, l'art de tirer le meilleur profit des déchets

L'Epl Sotraval porte deux casquettes : elle est à la fois Spl et Sem. Une double identité juridique pour valoriser les déchets et produire à partir de ces derniers de l'énergie renouvelable. Elle exploite des équipements pour 9 Epci actionnaires du Nord Finistère, soit 144 communes et 570 000 habitants. Les deux entreprises comptent à ce jour 52 salariés.



Sur le site de la [Sotraval](#), la liste des atouts de l'entreprise s'allonge. Les 9 Epci actionnaires ont décidé de confier la gestion des déchets, leur valorisation et la production d'énergies renouvelables pour des questions de bon sens : « Gouvernance partagée ; maîtrise des exutoires ; simplification des procédures de contractualisation ; optimisation et maîtrise des coûts », peut-on lire. Les équipements sont à la hauteur de cette volonté : la Sotraval dispose d'une Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved) de 128 000 tonnes équipée d'une ligne DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) ainsi qu'un Groupe Turbo alternatif de 3,2 Mw La Spl a par ailleurs déployé un réseau de chaleur très vertueux (90% d'ENR&R) de 66 km alimentant 35 000 équivalents logements ; ces 7 dernières années, 23 km supplémentaires ont été construits. **Un nouveau schéma directeur de développement a été approuvé en juin dernier.**

40 000 tonnes de déchets triés chaque année

Financé et mise en exploitation par Sotraval en septembre 2013, Triglaz, centre de tri de la collecte sélective, valorise les emballages ménagers des 9 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) du Nord Finistère, toutes actionnaires de Sotraval. Cet outil industriel a été dimensionné pour valoriser 35 000 tonnes de déchets par an.

Pour **Stéphane Baron, directeur de Sotraval**, « Triglaz se situe dans la bonne moyenne des centres de tri, avec 40 000 tonnes de déchets triés chaque et restitués aux collectivités pour une mise en marché commune à l'échelle départementale, hormis 20 à 22 % d'erreurs de tri qui reviennent à l'incinération ». Autre atout : la société dispose d'une unité de traitement de mâchefers de 45 000 t de capacité dont les graves sont toutes valorisées en technique routière ainsi qu'une chaufferie bois de 12 MW pour 15 000 tonnes de bois. Chaque année, près de 100 000 tonnes de broyage de déchets verts sont directement compostés chez des agriculteurs. Enfin, 20 sites de production photovoltaïque (toitures et ombrières de parking) sont actuellement en fonctionnement. Le traitement des encombrants est désormais externalisé.

Adaptation permanente

Pour relever ces multiples défis, l'Epl a su se transformer à travers le temps : par exemple, mise en place en 1987, la valorisation énergétique des déchets a évolué avec un meilleur traitement des fumées en 2005 puis, en 2019 et 2020, la reprise totale du contrôle commande : changement des fours, des ponts roulants et grappins ; la mise en place d'injection d'eau Optimisation du cycle eau/vapeur Modification du traitement des fumées (SCR basse température) ainsi que le renforcement de la protection incendie. Autant d'adaptations qui permettent de suivre une législation qui avance à vitesse grand V, l'objectif étant de réduire au maximum les déchets à la source.